

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la
nature.

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 19 février 2026

relatif au commissionnement d'agents de réserves naturelles

NOR : TECL2603266A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, en date du 19 février 2026

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés en vue de la recherche et de la constatation d'infractions relevant de la compétence des agents des réserves naturelles, dans leur zone de commissionnement respective, conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux textes et décisions pris pour leur application :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
ROY Aloïs	Réserve Naturelle Nationale de Camargue	RNN Camargue

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

Le commissionnement des agents dont la liste suit est abrogé :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	A compter du
JOSEPH-FRANÇOIS Ronald	Conservatoire d'espaces naturels Guyane – Réserve Naturelle Régionale des Marais de Kaw-Roura	Réserve naturelle nationale des marais de Kaw-Roura	31/12/2025

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux.